

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement abrogeant le règlement sur la conservation des sols et des eaux de surface.

AVIS PUBLIC

Lors d'un conseil municipal, le conseil a adopté le premier projet de règlement #323-1-2016.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE #323-2016
ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323-2007

1. Une assemblée publique sera tenue le 15 juillet 2016, de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville situé à Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur de la planification examinera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes intéressés.
2. Le projet de règlement peut être consulté au Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #323-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du règlement de concordance avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 juillet 2016

Philippe De Courval

Directeur général
Secrétaire-trésorier